



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

CLÔTURE DE LA CONCERTATION & DÉPLOIEMENT

Dossier de presse
16 décembre 2020



ÉDITORIAUX



Nous nous engageons à tout faire pour garantir aux personnes durablement éloignées du marché du travail, un accompagnement personnalisé vers l'emploi qui soit efficace et accessible partout sur le territoire.

C'est précisément l'objectif du nouveau service public de l'insertion et de l'emploi voulu par le Président de la République dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Son ambition est de faciliter le parcours des personnes en insertion, quel que soit leur statut, en les aidant à surmonter toutes les difficultés qu'elles rencontrent sur le chemin de l'accès à l'emploi.

Pendant plus d'un an, une concertation a réuni l'ensemble des acteurs de terrain pour inventer ce nouveau service public : collectivités, représentants de l'État, associations, acteurs de l'insertion, partenaires sociaux, entreprises et y compris les personnes accompagnées elles-mêmes.

Aujourd'hui, nous lançons un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner 30 territoires volontaires. Ces territoires bénéficieront d'un soutien financier de l'État pour mettre en œuvre les recommandations issues de cette concertation. C'est donc avec et par nos territoires que nous bâtirons un modèle de coopération renforcée entre tous les acteurs.

Ce modèle devra être synonyme de simplification des démarches pour les personnes et de retour durable à l'activité.

Les territoires lauréats pourront s'appuyer sur des solutions numériques développées par l'État. Elles permettront aux acteurs de partager leurs informations pour mieux se coordonner, et aux personnes accompagnées d'avoir toutes les clefs pour construire leurs parcours.

Je compte sur la volonté collective des territoires pour mettre en œuvre efficacement cette nouvelle offre de services. Elle devra être garante de l'universalité du service public de l'insertion et de l'emploi, mais également de sa souplesse, en répondant aux particularités du parcours de chaque personne. »

Brigitte KLINKERT

Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion



Nous voulons répondre à un objectif clair : offrir à tous les demandeurs d'emplois en difficulté un accompagnement adapté qui réponde à leurs besoins. Telle sera la mission des 30 territoires sélectionnés.

Ce nouveau service public devra remplir deux exigences. La première est une exigence d'efficacité. Une coopération renforcée entre tous les acteurs permettra de construire des parcours sur-mesure à partir des besoins des personnes et non en fonction de leur statut administratif.

La seconde est une exigence de simplicité. Les personnes doivent pouvoir trouver la réponse à leurs problèmes, quelle que soit la porte à laquelle elles frappent pour débiter leurs parcours d'insertion.

Nous pourrions compter sur les territoires lauréats pour remplir cette double condition et assurer pleinement l'égalité d'accès de toutes et tous à l'emploi.

Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



Notre modèle social doit avancer solidement sur deux jambes : l'une, c'est le soutien financier pour que personne ne tombe dans le dénuement. L'autre, c'est un accompagnement de qualité, un soutien à chaque personne pour

l'aider à retrouver un emploi et lui redonner confiance en l'avenir. C'est pourquoi nous devons bâtir, avec tous les acteurs, un véritable service public de l'insertion. Son déploiement en 2021 dans 30 territoires en est la première concrétisation. **Alors que la crise sanitaire touche durement les personnes les plus précaires, nous nous devons plus que jamais de tenir notre promesse d'insertion et de solidarité.** »

Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

SOMMAIRE

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : QUELS OBJECTIFS ?

Des parcours vers l'emploi plus simples et plus efficaces 4

UN SERVICE CONSTRUIT AVEC TOUS LES ACTEURS DE L'INSERTION

Des propositions opérationnelles 8

QUATORZE EXPÉRIMENTATIONS

Les enseignements du terrain 14

LE DÉPLOIEMENT EN 2021

L'appel aux territoires volontaires

Des moyens pour une dynamique nationale 16

1

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : QUELS OBJECTIFS ?

DES PARCOURS VERS L'EMPLOI PLUS SIMPLES ET EFFICACES

Au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) répond à l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société y parviennent. Cette volonté repose sur la conviction qu'il faut favoriser la sortie durable de la pauvreté en renforçant l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Les travaux menés dans le cadre de la stratégie montrent que l'efficacité des parcours d'insertion, pour les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail, doit être renforcée.

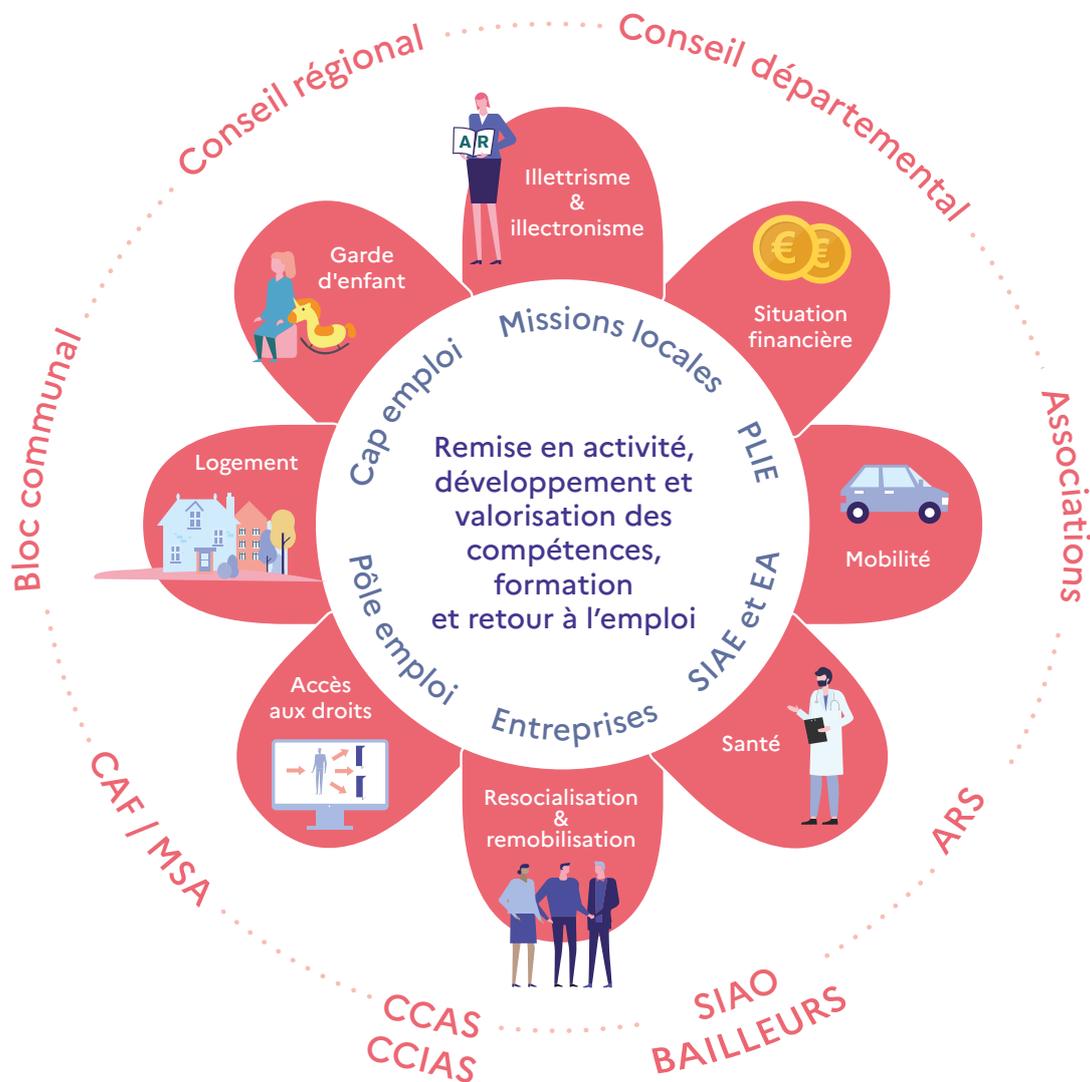
Le droit à un accompagnement personnalisé doit plus que jamais devenir une réalité tangible et accessible en tout point du territoire.

Simplifier les parcours vers l'emploi

- Faire accéder une personne à l'emploi, c'est mobiliser une grande diversité d'intervenants pour la formation, l'immersion en entreprise, un poste dans une structure d'insertion par l'activité économique, un emploi, mais aussi pour fournir des solutions d'hébergement, des aides à la mobilité et à la garde d'enfants, sans oublier la santé.
- Ces intervenants sont nombreux, que ce soit les professionnels des départements, des communes et intercommunalités, des régions, de la CAF, de Pôle emploi, de Cap emploi, des missions locales, des associations, des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises, etc.
- Le service public de l'insertion et de l'emploi doit renforcer la coordination entre tous ces acteurs pour simplifier et renforcer l'efficacité du parcours d'insertion.

Vers le retour à l'emploi et à l'activité

Coordination des acteurs pour allier l'accompagnement social et professionnel



PLIE : plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
EA : entreprise adaptée
SIAO : service intégré de l'accueil et de l'orientation
ARS : agence régionale de santé

Coordination par les services de l'État : préfets et commissaires à la lutte contre la pauvreté en association avec les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Garantir un droit à l'accompagnement sur tout le territoire

- La mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi ne passe pas par la création d'une nouvelle structure. C'est une méthode pour que tous les professionnels appelés à intervenir dans le parcours d'une même personne se coordonnent et simplifient ses démarches.
- Pour réussir, il doit donc être construit de manière collective. Le Président de la République l'a rappelé dans son discours du 13 septembre 2018 :

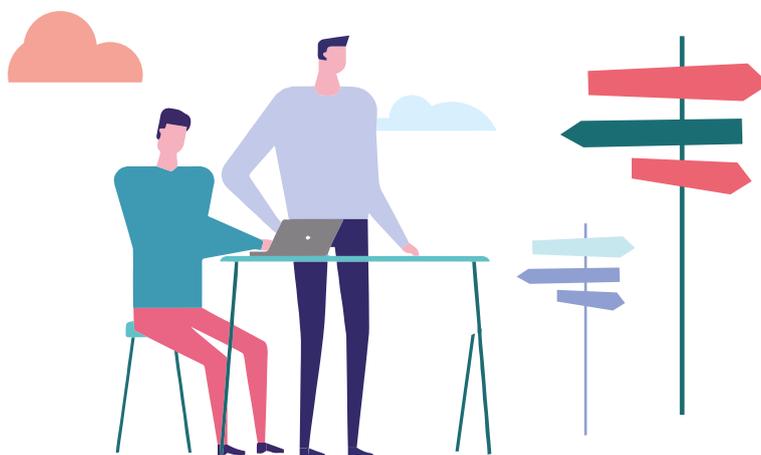


Nous devons ensemble, les départements, mais au-delà des départements, les communes, les agglomérations, les métropoles, les régions qui le voudront, et le gouvernement, trouver la solution la plus intelligente qui permette de créer ce service public de l'insertion, c'est-à-dire de construire l'universalité dont l'État doit être le garant, mais dont l'action doit être déployée partout sur le territoire avec tous ces acteurs engagés que vous êtes [...]. »



Discours prononcé le 13 septembre 2018 lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- Pour autant, l'État doit être garant de l'universalité de ce service. Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement social et professionnel vers l'emploi, d'un parcours d'insertion efficace, coordonné entre les différents intervenants, quel que soit le territoire et quelle que soit la « porte d'entrée » par laquelle elle débute son parcours (département, Pôle emploi, CCAS et CCIAS, PLIE, associations, etc.).



Cinq ambitions

1 L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI D'ABORD

Le futur service public de l'insertion et de l'emploi fait de la reprise d'activité ou d'emploi le premier vecteur d'insertion ; la palette d'actions d'accompagnement pour lever les freins à la reprise durable d'emploi est mobilisée en parallèle et non de manière séquentielle.

2 L'UNIVERSALITÉ

Chaque personne qui rencontre des difficultés d'accès au marché du travail doit être accompagnée par le service public de l'insertion et de l'emploi. Il devra s'agir d'un service universel, déployé sur l'ensemble du territoire, qui n'enferme pas les individus dans des logiques de statuts mais prenne chaque personne en compte avec ses particularités et ses besoins.

3 L'EFFICACITÉ

Les territoires et les acteurs de l'insertion disposent aujourd'hui de plusieurs décennies d'expérience dans la mise en œuvre des politiques d'insertion. Le service public de l'insertion et de l'emploi devra s'attacher à mieux définir quelles sont les actions les plus efficaces et pour quelles personnes, pour permettre de déployer à grande échelle un accompagnement personnalisé qui garantisse le retour vers l'activité.

4 LA PROXIMITÉ

Parce que le service public de l'insertion et de l'emploi est un service public, il répondra à un enjeu de proximité. Sur tout le territoire, chaque personne qui aura besoin d'être accompagnée aura facilement accès à un interlocuteur dédié.

5 L'ADAPTABILITÉ

L'égalité de chacun devant le service public de l'insertion et de l'emploi devra être combinée avec la souplesse qui pourra être offerte dans les actions. Le service public de l'insertion et de l'emploi devra répondre aux particularités et aux choix de chaque personne, et prendre en compte la totalité de son parcours de vie et ses choix.

2 UN SERVICE PUBLIC CONSTRUIT AVEC TOUS LES ACTEURS DE L'INSERTION

DES PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

La concertation s'est déroulée de septembre 2019 à juillet 2020. Le dernier comité de pilotage national s'est réuni en novembre pour valider le rapport de synthèse de la concertation (à retrouver sur <https://travail-emploi.gouv.fr/rapportconcertation-spie>).

État, collectivités territoriales, opérateurs, associations, entreprises et publics

- **Un comité de pilotage national réunissant une quinzaine de membres** : représentants des territoires – départements désignés par l'Association des Départements de France, Association des Maires de France, France Urbaine, Régions de France, Andass, des opérateurs des politiques d'insertion – Pôle emploi, Cnaf, Unccas, Alliance Ville emploi, des représentants du secteur associatif, ainsi que le président du conseil de l'inclusion vers l'emploi. En format plénier, il était présidé par les ministres et a associé les partenaires sociaux.
- **Des échanges en région entre publics, professionnels de l'insertion, entreprises et élus**. Six ateliers service public de l'insertion ont été organisés à Brest, Metz, Le Mans, Rodez, Le Havre et Ris Orangis. Réunissant tous les acteurs locaux de l'insertion, ils ont permis de débattre avec plus d'une vingtaine de parties prenantes et une trentaine d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de demandeurs d'emploi ou de personnes en insertion.



L'atelier SPIE à Brest, 5 novembre 2019



Il faut que je puisse récupérer mes enfants à l'école, ça complique la recherche d'emploi. »

Elise, 41 ans, participante d'un atelier

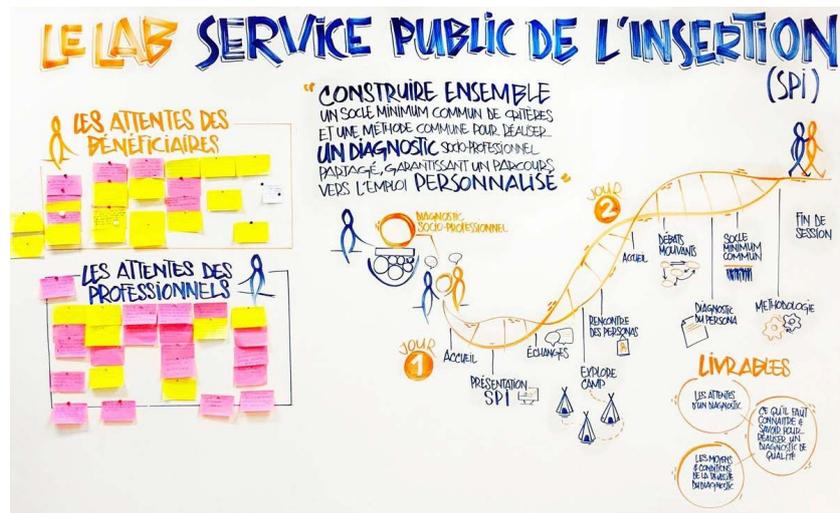


La prochaine étape, c'est un projet de chez moi, avoir une maison, un toit au-dessus de la tête. »

Franck, 54 ans, participant d'un atelier

● **Un temps de co-construction avec les publics et les professionnels via :**

- Le lancement d'un **appel à projets** en octobre 2019 pour soutenir des acteurs de terrain (collectivités, opérateurs publics, associations) qui proposeraient en commun des projets dans le but d'améliorer très significativement et durablement le service rendu aux personnes éloignées du marché du travail et tout particulièrement aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Ces expérimentations sur 14 territoires doivent permettre de déployer de nouvelles modalités de coopération et de pratiques professionnelles.
- L'organisation de « **sessions lab** ». Des personnes accompagnées vers l'emploi et des professionnels ont ainsi élaboré ensemble des supports tels que la trame de questions et la posture attendue de la part des professionnels pour que le premier rendez-vous du parcours d'insertion soit une étape efficace qui permette de nouer une relation de confiance entre la personne et le professionnel autour d'un diagnostic socio-professionnel partagé.



Outil de communication issu d'une session lab

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a également été saisi. Son rapport *Les jeunes au cœur du futur service public de l'insertion* a été publié en juillet 2020.

Les recommandations

Construire un parcours vers l'emploi avec la personne accompagnée

- **Le déroulement du parcours d'insertion pas à pas au cœur de la concertation**

Les participants ont relevé plusieurs causes à l'origine des ruptures de parcours ou des abandons : des dispositifs « standardisés » qui ne prennent pas suffisamment en compte le projet professionnel de chacun, un manque d'approche globale de la situation des personnes avec une segmentation trop importante entre les dimensions sociales et professionnelles, ou encore un défaut de coordination entre professionnels spécialisés.

- **Le besoin d'une stratégie de parcours**

Pour prévenir les ruptures ou les abandons il est nécessaire d'inscrire l'intervention des différents professionnels dans une stratégie de parcours. Il s'agit de changer les pratiques en rapprochant accompagnement vers l'emploi et accompagnement social, autour d'un même objectif : le projet professionnel et la reprise d'activité.

- **Respecter six principes pour répondre aux attentes du public**

Le service public de l'insertion et de l'emploi répondra aux attentes du public s'il permet de définir et mettre en œuvre des stratégies de parcours personnalisées respectant six principes :

- 1 L'activité est le levier majeur d'inclusion** : chaque personne se voit proposer des parcours à visée emploi en lien avec les opportunités du territoire ;
- 2 Pour la personne, le fonctionnement des structures doit être le moins visible possible** : elle entre dans un parcours d'accompagnement au lieu d'être orientée vers un opérateur ;
- 3 Adapter l'accompagnement aux besoins plutôt que d'adapter les besoins à l'accompagnement** : chaque parcours est unique et s'ajuste aux besoins singuliers de la personne et à son projet ;
- 4 Une approche globale de la situation de la personne** : chaque personne se voit proposer une mise à l'emploi ou une mise en activité combinée à un accompagnement pour lever ses difficultés ;
- 5 La personne accompagnée est la première à savoir identifier ses besoins** : chaque parcours est co-élaboré avec elle ;
- 6 Une garantie de parcours sans couture** : la personne, avec l'appui de son référent, accède aux éléments utiles à son parcours individuel, sans interruption ou contrainte de statut.

STRATÉGIE DE PARCOURS



Nicolas fait sa demande et partage des informations sur sa situation socio-professionnelle.



Nicolas rencontre dans un délai d'un mois Sofia, sa référente de parcours pour un rendez-vous.

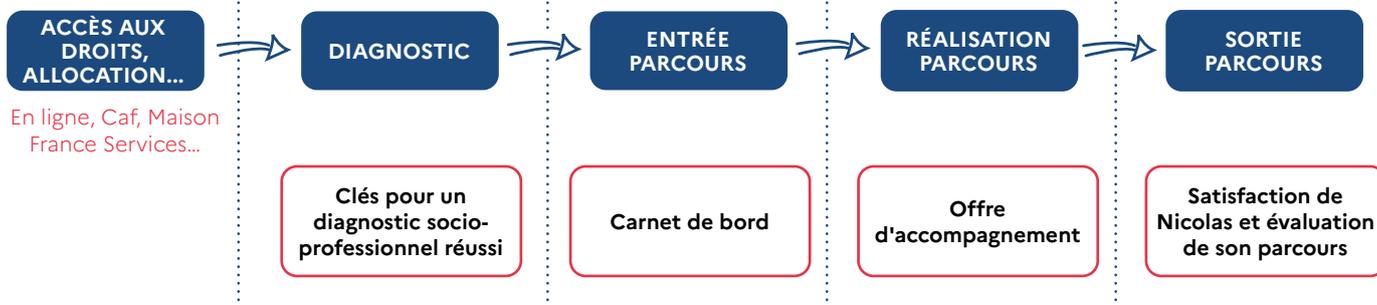


Nicolas et Sofia, co-construisent son parcours en fonction de sa situation et de son projet. Ils établissent ensemble un plan d'actions qu'ils partagent dans le carnet de bord.



Nicolas réalise les étapes de son parcours et celui-ci s'adapte en permanence à ses besoins. Tout au long du parcours, Sofia fait un point avec lui sur ses réussites et ses difficultés, le cas échéant ils ajustent le plan d'actions dans le carnet de bord, en fonction des opportunités et des offres du territoire.

Nicolas trouve un emploi. Sofia reste en contact avec lui quand il le souhaite, et également avec son employeur pour sécuriser la prise de poste.



VERS UN DOSSIER UNIQUE D'INSERTION

Des propositions ciblées sur l'amélioration du parcours d'insertion

Les propositions issues de la concertation s'organisent en cinq « briques » correspondant à des étapes et des exigences « clés » pour des parcours d'insertion plus simples et efficaces :

● Le point de départ, le diagnostic socio-professionnel

Le diagnostic doit être de qualité et doit être activé rapidement : plus on accompagne tôt, plus la personne a des chances de retrouver un emploi. C'est un moment clé qui permet de nouer une relation de confiance, d'enclencher une dynamique, de définir les premières étapes du parcours.

Exemples de propositions

- Mettre en place un « socle commun » à tous les acteurs de l'insertion ;
- Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels ;
- Utiliser toutes les données socio-professionnelles déjà disponibles utiles au diagnostic.

● Un cadre d'engagements réciproques

Le parcours d'insertion est bâti sur un équilibre de droits et de devoirs : la personne a droit à un accompagnement personnalisé, mais également le devoir de réaliser les démarches qui vont lui permettre de retrouver une activité. Si le suivi du parcours de la personne fait défaut, cet équilibre n'est plus garanti et contribue à des ruptures de parcours, des abandons, voire à des sanctions par exemple dans le cadre du RSA. Pour les prévenir, il faut avoir la possibilité de réaliser un suivi régulier du parcours partagé par la personne et par l'ensemble des acteurs de l'insertion qui l'accompagnent.

Exemples de propositions

- Créer un nouvel outil de suivi, le « carnet de bord », partagé avec tous les acteurs, qui favorise l'autonomie de la personne dans ses démarches en lui permettant de conserver le récit de son parcours et de le partager, si elle le souhaite, avec les professionnels ;
- Créer des supports qui facilitent la compréhension mutuelle des droits et devoirs (vidéos à destination des personnes, guides à destination des professionnels, etc.).

● Une référence de parcours pour des parcours « sans couture »

L'intervention successive de plusieurs professionnels peut fragiliser la cohérence du parcours dans la durée (parcours interrompus, personnes perdues de vue, manque d'enchaînement des actions). Les personnes ont également exprimé les difficultés induites par la nécessité de conduire des démarches auprès des différents professionnels de l'insertion. Une coordination plus étroite entre les professionnels permettrait de simplifier les démarches, de rendre ces interactions invisibles pour la personne.

Exemples de propositions

- Organiser une fonction de référence de parcours pour permettre à la personne d'avoir un interlocuteur accessible, capable de coordonner les interventions des différents professionnels dans la durée ;
- Conforter la référence de parcours par la mise en place d'un socle commun à toutes les institutions et à tous les territoires (formations dédiées, conjointes, référentiel, etc.) ;
- Associer la personne au choix de son référent et à l'évaluation du parcours pour créer une relation de confiance, gage de la réussite du parcours d'insertion.

● L'offre de solutions d'insertion et d'accompagnement

Si l'offre est plutôt satisfaisante sur les territoires selon les participants, l'enjeu réside dans la capacité collective des acteurs de l'insertion à mieux connaître l'offre portée par chacun et à mieux s'articuler pour garantir une offre harmonisée d'accompagnement qui tienne compte des besoins du territoire et de l'efficacité de cette offre. Il s'agit également de garantir à la personne une plus grande accessibilité à ces offres (formation, immersion, hébergement, mobilité, etc.), sans interruption ou contrainte de statut.

Exemples de propositions

- Créer un service numérique accessible aux personnes, comme aux professionnels, qui renforce la visibilité et l'accessibilité de toute l'offre de solutions d'insertion et d'accompagnement sur le territoire ;
- Adapter l'offre du territoire, la rendre plus accessible en ouvrant la possibilité de la prescrire par un plus grand nombre d'acteurs de l'insertion ;
- Consolider la relation avec les entreprises dans la gouvernance des acteurs de l'insertion du territoire et lors des parcours d'insertion.

● Vers de nouveaux services numériques et un dossier unique d'insertion

La coordination des professionnels de l'insertion nécessite de fluidifier le partage des informations dans un dossier commun entre acteurs, et accessible aux usagers, afin que l'accompagnement démarre plus rapidement et soit mieux coordonné. Cette coordination ainsi que la visibilité et l'accessibilité de l'offre pourraient être facilitées par des services numériques.

Exemples de propositions

- Développer les échanges entre systèmes d'information pour un « partage de données » quasi en temps réel entre les acteurs CAF, Pôle emploi et départements, puis élargi à un second cercle d'acteurs (SIAE, PLIE, CCAS, etc.) ;
- Créer de nouvelles fonctionnalités pour la relation usager ;
- Déployer et créer de nouveaux services numériques avec l'appui de la démarche *beta.gouv.fr* mis à disposition de tous par l'État.

3

QUATORZE EXPÉRIMENTATIONS LES ENSEIGNEMENTS DU TERRAIN

Un éclairage complémentaire sur l'organisation du parcours et le partenariat entre les acteurs

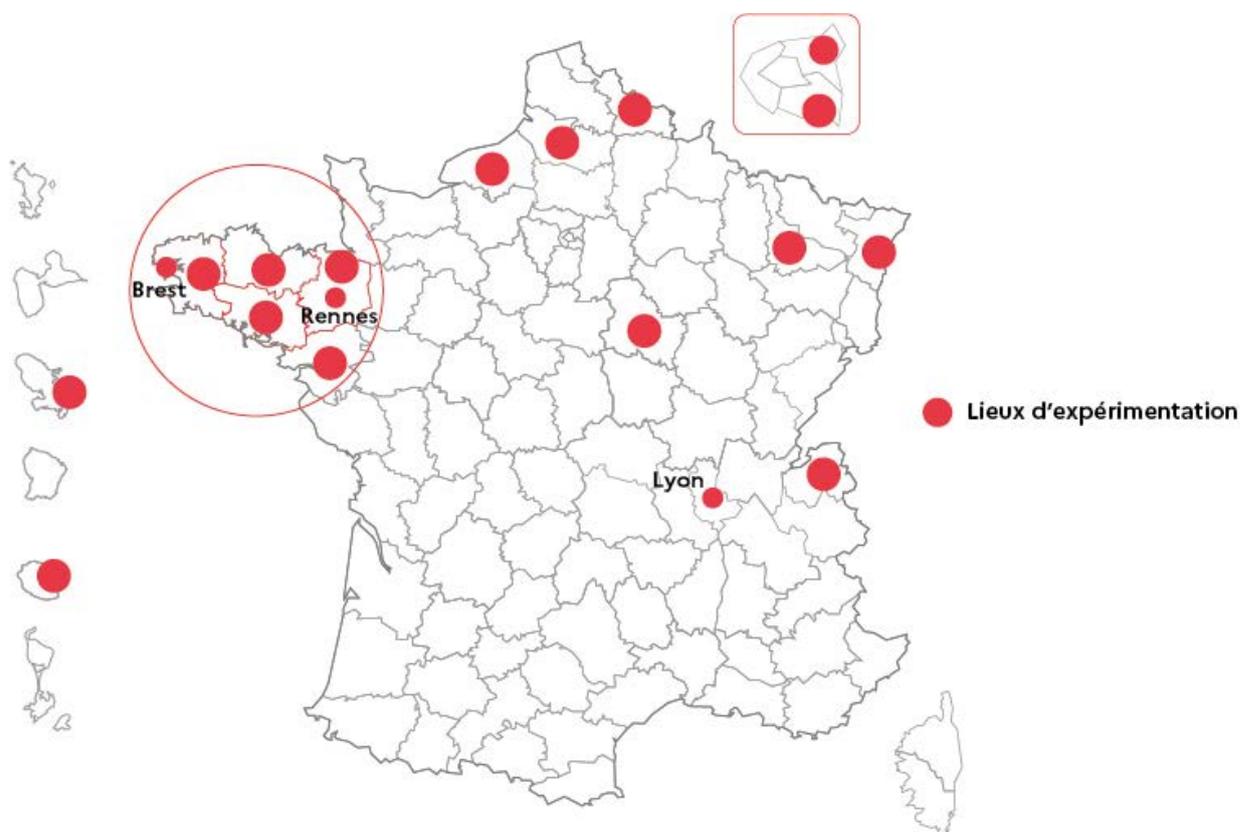
Ces expérimentations permettent d'identifier, du point de vue de différents territoires, l'organisation et les actions considérées comme nécessaires pour répondre aux ambitions du service public de l'insertion et de l'emploi. Certains projets confortent les recommandations de la concertation, d'autres les complètent. Démarrés en 2020, ils font l'objet d'une évaluation *in itinere* tout au long de l'année 2021.

Les bonnes pratiques en cours :

- **Des modalités innovantes de gouvernance** telles que la mise en place ou l'approfondissement d'un consortium en Seine-Maritime, dans le Bas-Rhin ou dans l'Yonne, d'un groupement d'intérêt public (GIP) dans la Somme, dans la métropole de Lyon et en Haute-Savoie ou encore la compétence territoriale à exercice concerté (CTEC) rassemblant autour du projet plusieurs collectivités territoriales en Bretagne, ainsi que des formats plus souples de coordination rassemblant les acteurs de l'insertion et du service public de l'insertion et de l'emploi (Meurthe-et-Moselle, Val-de-Marne) ou intégrant les instances de la formation professionnelle (Loire-Atlantique).
- **L'amélioration du diagnostic et des processus d'orientation** comme la réalisation de diagnostic co-construit entre conseil départemental et Pôle emploi (Yonne, Nord, Bretagne), la mise en place d'une nouvelle procédure d'orientation sous forme d'entretiens de diagnostic qui seront réalisés par le département (Seine-Maritime), la pré-orientation automatisée sur la base d'un algorithme (Haute-Savoie), l'orientation portée par la CAF (Martinique), la mise en place de lieux uniques telles que les maisons de l'insertion et de l'emploi (MIE) regroupant Pôle emploi et le conseil départemental (Haute-Savoie, Nord), la mise en réseau des lieux d'information, d'accueil et d'orientation autour d'un label service public de l'insertion et de l'emploi, l'association des personnes au processus d'orientation à Lyon et en Martinique, la création d'une plateforme commune aux acteurs à la Réunion, enfin le « process 2 en 1 » du Bas-Rhin pour un accueil rapide et la réduction de délais d'orientation des nouveaux allocataires du RSA.

- **L'amélioration de la médiation pour l'emploi**, par le développement de l'immersion en entreprise, d'actions et de manifestations en lien avec les entreprises, d'actions d'accompagnement dans l'emploi et de réseaux d'entreprises tel que dans le Bas-Rhin ou en Bretagne ou encore en Seine-Maritime avec la création notamment de postes de chargés de relations entreprises au sein du conseil départemental.
- **Le développement de nouvelles offres d'accompagnement** dans l'emploi dans un objectif d'orienter plus de bénéficiaires vers un parcours de mobilisation vers l'emploi.
- **Des actions centrées sur un secteur spécifique** comme dans le département de Seine-Saint-Denis où un réseau inter-institutionnel dédié à la filière du BTP a été créé afin de permettre l'accès des personnes aux métiers du BTP et de la construction, dans le cadre notamment des grands travaux qui transforment le territoire pour les 15 prochaines années.
- **L'expérimentation d'un nouvel outil numérique** pour rendre les personnes actrices de leur parcours, aller vers un dossier unique d'insertion ou donner aux professionnels une lisibilité sur la totalité de l'offre disponible (métropole de Lyon, Meurthe-et-Moselle, Nord, Seine-Maritime, etc.).

Les expérimentations du service public de l'insertion et de l'emploi



4 LE DÉPLOIEMENT EN 2021 L'APPEL AUX TERRITOIRES VOLONTAIRES

Un appel à manifestation d'intérêt

L'État lancera deux appels à manifestation d'intérêt pour soutenir 65 territoires : le premier fin 2020 pour sélectionner 30 territoires en mars 2021 et le second courant 2021 pour sélectionner 35 territoires supplémentaires d'ici 2022. Quinze millions d'euros seront débloqués dès 2021 pour soutenir les 30 premiers territoires sélectionnés.

- **Pour des territoires qui renforceront la coordination opérationnelle des acteurs de l'insertion**

L'État soutiendra les démarches des acteurs de l'insertion qui visent à construire des coordinations opérationnelles solides et pérennes, à l'échelle des territoires. La co-construction se poursuit dans cette nouvelle phase puisque l'État fixe des objectifs issus de la concertation tout en laissant les territoires proposer différentes méthodes pour y parvenir. Les territoires sont sélectionnés sur leur capacité à rassembler un grand nombre d'acteurs qui accompagnent tout type de publics en insertion, ainsi que sur leur implication dans la dynamique nationale.

- **Pour des projets qui cibleront la mise en œuvre des recommandations de la concertation**

Le soutien aux territoires doit aller de pair avec l'ambition du service public de l'insertion et de l'emploi qui est de garantir à chaque personne « un socle de services ». C'est pourquoi il est attendu des territoires qu'ils mettent en place ce socle commun co-construit lors de la concertation. Ils devront permettre que chaque personne en parcours d'insertion :

- se voit proposer un ou des entretiens pour bénéficier d'un diagnostic à la fois social et professionnel de sa situation ;
- bénéficie d'un accompagnement coordonné dans la durée entre les différents intervenants et respectant les principes de la stratégie de parcours ;
- bénéficie d'un suivi partagé entre les intervenants, qui simplifie les démarches et respecte le principe « Dites-le nous une fois » avec, à terme, la perspective d'un dossier unique d'insertion ;

- se voit proposer l'ensemble des offres d'accompagnement social et professionnel des différents acteurs de l'insertion sur un territoire et qu'elle puisse y accéder facilement.

En parallèle, les expérimentations pionnières se poursuivront, dans un dialogue organisé avec les nouveaux territoires pour se nourrir mutuellement de leurs expériences.

DES MOYENS POUR UNE DYNAMIQUE NATIONALE

Une dynamique nationale et des projets numériques impulsés par l'État en lien avec l'ensemble des territoires engagés dans le service public de l'insertion et de l'emploi

- **Une dynamique nationale, des échanges et une mise en cohérence entre les territoires**

Un espace national d'échange entre territoires sera animé au niveau national pour capitaliser les bonnes pratiques, détecter les problèmes, identifier des solutions communes afin d'avancer rapidement sur la mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi. Les territoires déjà en expérimentation y seront pleinement associés.

- **Le partage de données pour simplifier les démarches : « Dites-le nous une fois »**

L'État poursuivra les travaux engagés et son soutien financier pour développer le partage de données, notamment entre la Cnaf, Pôle emploi et les départements pour simplifier les démarches des usagers, selon le principe « Dites-le nous une fois ».



- **Le développement de services numériques pour renforcer l'efficacité des parcours**

Des services numériques seront construits au niveau national et mis à disposition des territoires qui le souhaitent, dans un souci d'harmonisation des modalités d'accompagnement et de mutualisation de la construction d'outils utiles à tous. Ces services, pilotés par l'incubateur de services numériques national *beta.gouv.fr*, seront co-construits avec les territoires en partant des besoins des personnes accompagnées et des professionnels, comme c'est déjà le cas de services existants utiles aux parcours d'insertion comme la plateforme de l'inclusion.



Contact presse :

Secrétariat Communication et Presse
Ministère chargé de l'Insertion
Cabinet de Brigitte Klinkert
01 49 55 31 23
sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*